



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
9 février 2021**

21-02-14

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 9 février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 9 février 2021 à 20 h 01 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Services spécialisés – Sauvetage en hauteur et espaces clos
5. Service des premiers répondants – Passage du niveau 2 au niveau 3
6. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no 143-2 modifiant le règlement de construction
7. Adoption du règlement no 142-6 amendant le règlement de zonage no 142
8. Adoption du règlement no 144-5 modifiant le règlement des permis et certificats no 144
9. Adoption du règlement no 211 relatif aux fossés, aux canalisations de fossés et à l'installation de ponceaux
10. Nomination d'un fonctionnaire municipal supplémentaire pour l'application du règlement no 211
11. CPTAQ – Autorisation demandée pour aliénation, lotissement, construction d'une résidence – Lot 2 643 289
12. Suspension des locations au Centre social et sportif
13. Programme de subvention pour absence de camp de jour sur notre territoire
14. Collectes des encombrants en 2021
15. Dons et commandites
16. Correspondance
17. Questions de l'assistance
18. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

21-02-15

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-02-09/2021-01-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 77 361,59 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 84 073,32 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 33 197,68 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 414,40 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 201 046,99 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICES SPÉCIALISÉS – SAUVETAGE EN HAUTEUR ET ESPACES CLOS

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS – PASSAGE DU NIVEAU 2 AU NIVEAU 3

ATTENDU QUE le Service des premiers répondants de notre municipalité offre depuis sa création, la prestation de service de niveau 2 (PR-2);

ATTENDU QUE la population marthéenne en général apprécie que la municipalité offre un tel service;

ATTENDU QUE la prestation de niveau 2 (PR-2) limite considérablement le type d'appels auquel le Service peut répondre;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite rencontrer les attentes de ses citoyens;

ATTENDU QUE la brigade des premiers répondants a été consultée quant à son intérêt à se former, maintenir les qualifications de la formation appropriée et répondre aux appels supplémentaires découlant d'une prestation de service de niveau 3 (PR-3);

ATTENDU QU'il y a un intérêt probant de la part de nos ressources de premiers répondants pour offrir le PR-3 et ainsi répondre à tous les déterminants cliniques où ce type d'intervenants peut être affecté, donc à un nombre d'appels supplémentaires annuellement;

ATTENDU QUE lorsque le service de niveau PR-3 sera offert, soit après les formations requises, le coût annuel supplémentaire avoisinera les 15 000 \$;

ATTENDU QUE l'offre du service de premiers répondants à la population de Sainte-Marthe, malgré le passage éventuel au niveau 3 (PR-3), demeure abordable considérant les bienfaits que cela peut apporter à nos citoyens et citoyennes;

EN CONSQUENCE,

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

21-02-16

D'AUTORISER le Service de premiers répondants de notre municipalité à entreprendre les démarches pour offrir la prestation de niveau 3 (PR-3);

D'AUTORISER les formations nécessaires aux membres actuels et futurs de la brigade des premiers répondants afin d'offrir le PR-3;

D'AUTORISER l'administration municipale à effectuer les demandes de subventions accessibles dans le contexte du passage du PR-2 à PR-3.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 143-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion qu'un nouveau règlement 143-2 modifiant le règlement de construction sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption.

Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

Par ailleurs, il est proposé

21-02-17

D'ADOPTER le premier projet de règlement no 143-2.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 142-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 142

Il est proposé

21-02-18

D'ADOPTER le règlement no 142-6 amendant le règlement de zonage no 142.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 144-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NO 144

Il est proposé

21-02-19

D'ADOPTER le règlement no 144-5 modifiant le règlement des permis et certificats no 144.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 211 RELATIF AUX FOSSÉS, AUX CANALISATIONS DE FOSSÉS ET À L'INSTALLATION DE PONCEAUX

Il est proposé

21-02-20

D'ADOPTER le règlement no 211 relatif aux fossés, aux canalisations de fossés et à l'installation de ponceaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL SUPPLÉMENTAIRE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 211

Il est proposé

21-02-21

DE NOMMER monsieur Patrice Lavergne à titre de fonctionnaire supplémentaire dans le cadre de l'application du règlement no 211.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CPTAQ – AUTORISATION DEMANDÉE POUR ALIÉNATION, LOTISSEMENT, CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – LOT 2 643 289

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisque la maison projetée sera implantée dans la section du terrain dépourvue d'érables;

ATTENDU QUE la proximité de la résidence avec la cabane à sucre déjà en exploitation permettrait d'optimiser la production acéricole;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-02-22

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 643 289 et ce, pour une superficie d'environ 2 800 mètres carrés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

SUSPENSION DES LOCATIONS AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE l'actuelle pandémie à la COVID-19 devrait perdurer encore plusieurs mois;

ATTENDU QUE malgré une éventuelle possibilité de rassemblements intérieurs sous certaines conditions, ces dernières risquent d'être constamment en changements par les autorités de la Santé publique du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité, en tant qu'exploitant d'un espace public, a l'obligation de faire appliquer les mesures gouvernementales à l'égard de la pandémie et qu'à défaut de le faire, elle se voit exposée à de fortes amendes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-02-23

DE SUSPENDRE la location du Centre social et sportif jusqu'au 11 mai 2021;

QUE le Centre social et sportif soit jusqu'au 11 mai 2021 à l'usage exclusif de la municipalité pour la tenue des séances du conseil, la tenue de consultations publiques ou les formations du personnel pour ne nommer que ces exemples, et ce, seulement si les mesures sanitaires en vigueur de la part de la Santé publique du Québec permettent ces activités.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR ABSENCE DE CAMP DE JOUR SUR NOTRE TERRITOIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris en 2017 l'orientation d'offrir à la jeunesse marthéenne un type de services, hors camp de jour, s'adressant à une clientèle de différents groupes d'âge, même au-delà du niveau de 6^e année primaire;

ATTENDU QUE la participation des jeunes au cours des derniers étés permet de conclure que cette initiative répond à un réel besoin;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite néanmoins offrir un support aux jeunes familles qui ont des enfants d'âge scolaire et un besoin de camp de jour afin que Sainte-Marthe demeure un endroit attrayant pour les parents qui ont de jeunes enfants;

ATTENDU QU'il vaut mieux offrir une subvention aux parents qui nécessitent les besoins d'un camp de jour plutôt que de mettre en place à grands coûts ce type de service s'adressant à tout au plus une douzaine d'enfants dont l'âge peut s'étaler entre 5 et 12 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-02-24

DE SUBVENTIONNER jusqu'à concurrence de 175 \$ /enfant à titre de compensation pour absence d'un camp de jour estival à Sainte-Marthe pour l'année 2021 et les années subséquentes;

DE FIXER les conditions suivantes pour être admissible à la subvention de 175 \$ /enfant:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

- Être résident de Sainte-Marthe;
- Présenter une copie de la facture avec preuve de paiement;
- Le camp de jour choisi devra offrir un service équivalent à celui offert en 2016 à Sainte-Marthe (ateliers spécialisés non admissibles);
- Le camp de jour choisi devra permettre d'y confier l'enfant sur une période d'au moins 6 semaines même si les inscriptions à la semaine sont permises;
- La municipalité se réserve le droit de s'assurer que les périodes d'annulation et de remboursement du camp de jour choisi sont dépassées avant de procéder au remboursement;
- Le camp de jour choisi devra être situé dans un rayon de 50 km du lieu de résidence;
- Les parents devront accepter de fournir (sur demande) une preuve de résidence de l'enfant;
- Les parents devront compléter et signer le formulaire de réquisition de paiement prévu à cet effet;
- L'enfant doit avoir l'âge minimal pour être inscrit à la maternelle en septembre 2021;
- L'enfant ne doit pas avoir été à un niveau scolaire plus élevé que la 6^e année lors de l'année scolaire 2020-2021.

QUE les adaptations nécessaires aux conditions d'admissibilité soient apportées pour les années subséquentes à 2021. Par exemple en 2022, l'enfant devra avoir l'âge minimal pour être inscrit à la maternelle en septembre 2022 ou ne devra pas avoir été à un niveau scolaire plus élevé que la 6^e année lors de l'année scolaire 2021-2022. Il en sera de même pour les autres années à venir jusqu'à ce que la présente résolution soit abrogée ou modifiée par une nouvelle.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COLLECTES DES ENCOMBRANTS EN 2021

ATTENDU QU'en 2020, les collectes des encombrants ont été effectuées par le personnel des travaux publics de la municipalité afin de détourner nos encombrants de l'enfouissement en les acheminant à l'un des écocentres de la MRC;

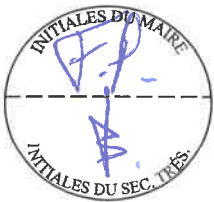
ATTENDU QUE l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. est en mesure cette année d'offrir aux municipalités dont la nôtre, des collectes où les encombrants sont acheminés à un centre de tri spécialisé situé à Lachute;

ATTENDU QUE selon la quantité du tonnage qui sera recueilli en 2021, le coût supplémentaire serait de quelques centaines de dollars seulement pour l'année afin que les encombrants soient revalorisés plutôt que d'être destinés à un site d'enfouissement, sans compter les effets positifs sur notre performance et des impacts positifs sur le montant annuel que nous recevons du programme de redistribution des redevances à l'élimination;

ATTENDU QU'en 2020, 23 tonnes d'encombrants ont été recueillies et le tonnage de 2019 était de 13,1 tonnes d'encombrants;

ATTENDU QUE pour une quantité équivalente recueillie en 2021 par rapport à l'an dernier, le coût serait sensiblement le même que l'an dernier et les citoyens profiteraient de six collectes plutôt que de quatre;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

21-02-25

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. pour effectuer six collectes d'encombrants en 2021, aux deux mois, au prix de 825 \$ par collecte auquel s'ajoute le coût en traitement de 104 \$ /tonne métrique.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

21-02-26

D'ACCEPTER de contribuer à la campagne de levée de fonds de la Fondation de l'hôpital du Suroît pour une somme de 200 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance, aucune question

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 26,

Il est proposé

21-02-27

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général